



## Procès-verbal du Bureau Directeur

### 20 septembre 2021 à St Etienne

---

**Présents :** AURAMBOUT Stéphanie, CORDURI-DAVIET Valérie, GALLET Bernard, KERNEIS Hervé, HARENT Eliane, RIPERT Alain, STOFFER Françoise

**Absente :** MOREL Carine

**Participant :** BOSCAGLI Delphine, CADEI Franck, MALFONDET Gilles, RENAUD Christine

**Excusés :** COLOMBANI Frédéric, COURTOIS Eric, PEAN Patrick

La réunion est ouverte à 19h00 sous la présidence d'Alain Ripert.

### Dossiers en cours

Nous attendons le compte-rendu du pénal du dossier d'Eric Brosset, suite aux conclusions données par le tribunal de Clermont-Ferrand du 20/09/2021.

La mise en plaidoirie du dossier de Morgane Boullier est prévue le 29 novembre 2021.

Après l'alerte inscrite par le CSE au registre, une enquête a été mise en place en juillet, mais n'a pu aboutir. Le peu de cabinets spécialisés dans ce type de procédure sur la région qui ont été contactés n'ont pas souhaité traiter le dossier. Un cabinet médiateur a accepté le dossier ; les indicateurs proposés pour traiter le dossier sont soumis au BD et celui-ci valide la démarche. Le BD donne quitus à Delphine, Alain et Eliane.

### Séminaire des 18/19 septembre 2021 à la MDH

Un compte rendu est en cours de construction par Alain Ripert et Patrick Singla. La FFHB produira son compte-rendu également. En l'attente de ces 2 documents, Alain Ripert a communiqué au BD et aux présidents des Comités, les documents remis par la FFHB au cours de ces journées.

Certains points ont été évoqués lors de ce séminaire :

- Augmentation du nombre de licenciés sur le territoire national par rapport à la saison dernière de 5 %
- Augmentation du nombre de licenciés sur le territoire AURA par rapport à la saison dernière de 7.72 % (à date), cela malgré une baisse d'équipes engagées. Une perte de licenciés est constatée en zone rurale.
- Les indicateurs sur le handball sont positifs pour l'instant par rapport à d'autres disciplines
- Cette reprise dans notre sport semble davantage liée aux actions de liens sociaux, activités diverses qu'à la baisse des tarifs. Il est difficile de mesurer quels indicateurs jouent réellement un rôle
- L'ANS : il est possible qu'un volant de 100 M € pour les PSF soit mis en place le 31/11/2021 ; somme qui devrait bénéficier aux ligues, comités et clubs.

- Pass sanitaire : rien de nouveau ; nous attendons les annonces pour d'éventuels allègements. Le feu est au vert mais la période jusqu'au 30 octobre sera difficile notamment pour les catégories jeunes. Les COC doivent être souples, adaptables et accepter que des situations particulières risquent d'apparaître et devront être traitées.
- A la suite des travaux menés par Bertrand Gilles afin de développer la marque fédérale, Décathlon sera le partenaire n°1 de la FFHB et va intégrer la boutique handball. Une plateforme sera mise en place. Ce choix remettra peut-être en cause notre politique territoriale de partenariat. Nous devons nous adapter à cette nouvelle possibilité.
- La FFHB va piloter l'ensemble des compétitions internationales jusqu'en 2024 (jusqu'aux JO). L'objectif est d'avoir plus de 1 million de spectateurs à Lille. Afin d'arriver à ses objectifs, une trentaine d'évènements vont être organisés, évènements pour lesquels la FFHB sera maître d'œuvre et signera des partenariats avec les régions en capacité de porter ce type de compétition. Nous pourrions donc être candidats sur des compétitions internationales. Un recentrage concernant le pilotage de ce type d'actions vers la FFHB est en cours avec la mise en place d'un modèle différent du précédent.

Le Contrat Territorial Individualisé (ancien pacte de développement) représentait jusqu'à présent 2M230 € ; la saison prochaine, il sera de 2M € maximum. Ce montant sera distribué avec une partie fixe et une partie variable sur la base d'un contrat signé jusqu'en 2025. Les 2 M€ ne sont pas garantis jusqu'en 2025 : ils seront tributaires des moyens fédéraux.

La FFHB voulait inclure dans les sommes à prendre en compte, les subventions des partenaires institutionnels des territoires et ainsi envisager de réguler la part fédérale : cette option a été refusée par l'ensemble des élus présents. Il a été demandé de dissocier les subventions FFHB, des partenaires institutionnels, et que les subventions des comités soient affichées ; à ce jour, seules les ligues fournissent ces informations. Ce point n'a pu être pris en compte.

Au cours de ce séminaire, seuls les axes financiers ont été abordés ; les grands axes, les objectifs du CTI n'ont pas été évoqués.

Le financement du PPF devra prendre en compte la partie athlète et la partie arbitrage mais à ce jour aucune information sur ce dernier volet n'est connue. La partie PPF athlète pourrait donc être en diminution.

Seul le Service Aux Clubs a été abordé concernant le volet de la performance sociale (constitué de 8 axes), cela sans pour autant évoquer les objectifs prioritaires, des plans d'action à mener, de la stratégie globale à tenir, et des moyens humains.

La formation et l'emploi n'ont pas été évoqués : le volant financier sur cet axe, n'existe pas cette année.

Hormis l'apprentissage, aucune priorité n'est donnée pour l'année prochaine.

Le projet territorial spécifique devra être construit afin d'afficher les axes, les priorités et les moyens pour atteindre nos objectifs. Une équipe devra être construite.

La répartition part variable et part fixe sera échangée.

**Une note d'orientation sera émise par la FFHB fin septembre.** Les personnes présentes au séminaire ont demandé la mise en place d'indicateurs de réussite par la fédération.

Un calendrier a été mis en place et des points de rencontre devront être définis afin de répondre à la date de mi-novembre.

Quatre outils de dématérialisation sont mis en avant : HelloAsso, MyCoach, SponsoPlus, BeSport, outils qui devraient nous aider à attirer des bénévoles et des joueurs.

BeSport accompagne à ce jour certains apprentis et certains clubs.

Il a été demandé que soit étudié :

- La création d'une licence spécifique beach (remplacement d'une licence événementielle par une licence beach temporaire)
- La mise en place de licence dirigeant sur 2 niveaux différents : élus et encadrants

Une réunion doit avoir lieu dans la quinzaine entre élus de commissions, présidents de comités et éventuellement salariés.

## Commission de discipline

Un instructeur s'est retiré de la commission : le rôle de l'instructeur est d'interroger les différents intervenants sur une affaire et d'établir un rapport à destination de la commission. Isabelle Dadat a été sollicitée par Pierre-Ursane Froidevaux pour prendre ce rôle : celle-ci a accepté.

Sa candidature est soumise au BD pour validation.

⇒ Validation faite

## Autorisation de jouer en catégorie supérieure

Franck Muller intervient au cours du BD afin de demander l'autorisation pour certaines joueuses, à potentiel, de jouer en catégorie supérieure. Ces licenciées ne sont pas dans le cadre des autorisations que peut donner la COC (hors règlement).

Sont concernées :

- Jihane DJEZZAR-LAKRAFED : née en 2007 se trouvant dans une entente sur du Championnat de France moins de 17 ans ; l'entente dispose d'un nombre important de joueuses. La demande est de pouvoir la faire évoluer en M18 Territoriale
- Certaines joueuses nées en 2007, autorisées à jouer en CdF, pourraient être concernées par cette option : Emilie LEROY, Elena, STALIS, Inhès FIRMIN, Noémie VENAT, Inès SLIMAN, Léonie BRANEYRE.

L'ETR donne un avis favorable, sachant que les entraîneurs n'utiliseront peut-être pas cette possibilité.

Après échanges, le BD autorise ces joueuses à évoluer en catégorie supérieure sous réserve de production d'un certificat médical de cette année.

Ce type de demande reste exceptionnel et est spécifique au secteur féminin (année d'âge et catégorie de jeu).

## Service Aux Clubs

Le Pôle Performance Sociale a identifié 24 clubs-pilotes sur le groupe national : deux clubs sur la ligue AURA en font partie : Loriol et Beaurepaire.

A noter, nous bénéficierons de 100 000 € de moins que l'année précédente concernant l'ANS et le pacte de développement.

Alain Ripert rappelle que nous devons, sur le territoire, construire notre projet territorial ; celui-ci pourra être accompagné financièrement.

Lors de la mise en place des ateliers de travail sur la journée du 4 septembre, l'atelier du Service Aux clubs a proposé de diviser la somme qui sera versée par la FFHB en 12 parts égales (11 comités et la ligue).

Il y a deux ans des critères avaient été mis en place, par le biais de réunions conduites par Pascal Jacquet. L'an dernier la réunion n'avait pu aboutir et les sommes similaires à celles de 2019 avaient été versées aux comités.

La proposition faite par l'atelier est soumise au BD.

Il est précisé que la problématique reste liée à la période de l'année à laquelle les décisions sont prises (fin d'année civile), ce qui explique la « montée aux créneaux des comités ». Une enveloppe complémentaire a été octroyée car les territoires sont également montés aux créneaux.

Quelle est la différence financière entre l'année dernière et la proposition de 1/12<sup>ème</sup> ?

La différence n'est pas énorme mais elle peut nous permettre d'acheter du matériel complémentaire sans mettre la ligue en difficulté.

Valérie Corduri-Daviet précise que lorsqu'elle est arrivée à l'atelier, la décision était déjà prise mais l'idée est de soutenir les comités les plus en difficulté.

Il est décidé de fonctionner sur les mêmes montants qu'en 2020.

## Vœux FFHB

Aucune demande n'est arrivée.

Pour la ligue, la date est au 1<sup>er</sup> octobre : les délais sont plus courts et le timing semble difficile à tenir.

Peut-être faudrait-il proposer la mise en place de la licence Beach.

Concernant les deux types de licences dirigeantes, le vœu doit être préparé et doit être validé par les clubs, sachant qu'il y a un impact financier. Il faut donc proposer un équilibre.

Nous pourrions préparer ce vœu pour la saison prochaine, dès que celui-ci aura été travaillé pleinement ?

## Accompagnement des salariés

Une entreprise est retenue afin d'accompagner les élus et les salariés. Ce point sera présenté au prochain CSE. Après l'annonce, l'information sera donnée aux salariés et aux élus. Elle sera affichée, accompagnée de la procédure à suivre.

Aucun autre besoin n'a été détecté à ce jour mais selon l'activation de la ligne d'écoute, nous pourrions voir si d'autres besoins apparaissent.

## Mise à disposition des salariés (MAD FFHB)

Plusieurs demandes sont arrivées. Trois salariés sont, pour l'instant, concernés.

La ligue a toujours défendu cette possibilité car elle est enrichissante pour les salariés. Toutefois, un équilibre doit être trouvé entre les missions nationales et territoriales. Il ne faut pas mettre en péril l'équilibre personnel, professionnel et le projet territorial.

Ces demandes doivent être traitées en toute transparence et après validation du Bureau Directeur.

Toute la vigilance est donc portée sur ces missions qui doivent être partagées entre élus, salariés et Delphine.

Les conventions doivent être signées avant l'intervention, ce qui paraît difficile. Ces conventions devraient nous parvenir demain. Dans l'attente, une demande de sollicitation a été faite et validée pour Guillaume Joli pour septembre et début octobre.

A ce jour, la DTN sollicite directement les salariés : ce système ne peut pas perdurer. Le lien avec les élus FFHB doit être mis en place.

Nous sommes en difficulté avec les salariés aux forfaits heures ; c'est une problématique dans toutes les ligues.

Il est important que les élus reprennent la main et que les conventions soient retravaillées. Alain Ripert précise que ces MAD doivent se faire de manière plus transverse et qu'elles doivent aussi être orientées vers un intérêt plus collectif et non pas qu'individuel.

Un avis favorable est donné pour Benoît Larue en attendant la convention.

Beaucoup de ligues ont fait remonter des inquiétudes concernant les MAD fédérales.

Valérie Corduri-Daviet précise que le sujet est le même pour les MAD ligue / comités, où les salariés ne font pas ou moins bien leur mission ligue : un équilibre doit être trouvé.

Le cadre doit être rappelé aux salariés.

La FFHB étant « emprunteuse », il est de son ressort que les travaux effectués soient en conformité avec la législation.

Alain Ripert a demandé que les DG soient mis dans la boucle des demandes de MAD fédérales.

## Autres points

Le calendrier institutionnel : Alain Ripert attendait des propositions dans la mesure où tout le monde ne tient pas compte du calendrier. Aucune proposition n'est faite : un calendrier sera proposé en lien avec le calendrier fédéral. Le principe est d'avoir un BD toutes les quinzaines.

Comité de l'Allier : Jean-Luc Moreno a lancé une réunion avec tous les clubs : 6 sur 9 ont participé.

Il convient de préciser que le CA n'a pas démissionné mais qu'à la suite du départ de la trésorière, le CA a indiqué qu'il ne continuerait pas si personne ne se présentait. Une personne s'est présentée pour le poste de trésorier-adjoint. Le mode de travail sera sous la forme de projets ; les personnes sont volontaires. Les dirigeants restent donc au CA ; une « surveillance », ainsi qu'une aide à la structuration sera à mettre en place.

Farida Abes est absente depuis 2 semaines et a prolongé son arrêt jusqu'au 17 octobre 2021. A l'heure actuelle, ses missions pour la commission Statuts et Règlement (conventions, qualifications, ...) et suivi des encaissements du PPF, suivi de la messagerie de la commission de discipline sont assurées par les bénévoles qui ont accepté de monter en disponibilité. Cette situation ne peut pas perdurer : nous allons rechercher une personne pouvant remplacer Farida le temps de son absence. Le profil recherché sera repris en lien avec celui ayant permis son recrutement (secrétariat et comptabilité). Le profil sera affiné et vu avec Delphine Boscagli afin de voir quelle filière de recherche il convient d'activer. Le type de contrat à mettre en place sera défini par la suite : il doit être le plus souple possible par rapport au retour de Farida.

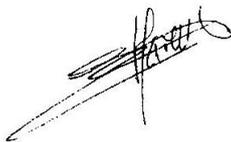
Achats d'ordinateur pour les CTS : après échanges, il est décidé que les CTS soient au même niveau que les salariés concernant les demandes de matériel.

Il apparaît au fil de la discussion que les demandes doivent être précises quant aux besoins mais aussi qu'une étude du parc informatique doit être effectuée afin de mettre en place une politique globale. Le processus de demande d'achat doit être précisé.

Françoise Stoffer s'est renseignée auprès de la FFHB concernant les aides : la FFHB ne participe à l'achat d'un ordinateur que pour les personnes ayant 100 % de missions fédérales.

Fin de la réunion à 21h30

*Eliane HARENT, Secrétaire Générale*



*Alain RIPERT, Président*

